

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE

Le 6 mai 2004

**EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME ET
TAUX FLOTTANT DE MARGE SUR PRODUITS INDICIELS**

Bourse de Montréal Inc. (la «Bourse») établit les exigences de marge sur les contrats à terme ainsi que les taux flottants de marge sur les produits indiciaires, et modifie ceux-ci lorsque les conditions du marché le justifient. Compte tenu de l'évolution récente de ces conditions, la Bourse, en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), a déterminé que les taux de marge des contrats à terme soient modifiés de la façon suivante :

CONTRATS À TERME	TYPE DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
ONX - 30 jours sur le taux « Repo » à un jour	Spéculateur	800 \$	850 \$
	Contrepartiste	700 \$	800 \$
BAX - Acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Spéculateur	550 \$	550 \$
	Contrepartiste	500 \$	500 \$
CGZ - Obligations du gouvernement du Canada de deux ans	Spéculateur	550 \$	550 \$
	Contrepartiste	500 \$	500 \$
CGB - Obligations du gouvernement du Canada de dix ans	Spéculateur	2 000 \$	2 000 \$
	Contrepartiste	1 900 \$	1 900 \$
SXF - Indice S&P/TSX 60	Spéculateur	4 200 \$	4 300 \$
	Contrepartiste	4 000 \$	4 100 \$
SXA - Indice plafonné aurifère S&P/TSX	Spéculateur	4 100 \$	4 100 \$
	Contrepartiste	3 900 \$	3 900 \$
SXB - Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	Spéculateur	800 \$	1 200 \$
	Contrepartiste	700 \$	1 100 \$
SXH - Indice plafonné de la tech. de l'information S&P/TSX	Spéculateur	1 800 \$	1 900 \$
	Contrepartiste	1 700 \$	1 800 \$
SXY - Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	Spéculateur	1 900 \$	2 000 \$
	Contrepartiste	1 800 \$	1 900 \$
FNT - Corporation Nortel Networks	Spéculateur	26,75 %	34,93 %
	Contrepartiste	23,75 %	31,75 %

Circulaire no : 059-2004

Voici un résumé des divers taux de marge sur les contrats à terme inscrits à Bourse de Montréal Inc. :

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR INDICES ET SUR ACTIONS					
	SXF	SXA	SXB	SXH	SXY	FNT
SPÉCULATEUR ¹ (position simple)	4 300 \$	4 100 \$	1 200 \$	1 900 \$	2 000 \$	34,93 % ²
CONTREPARTISTE ¹ (position simple)	4 100 \$	3 900 \$	1 100 \$	1 800 \$	1 900 \$	31,75 % ²
POSITIONS APPARIÉES	350 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	5 \$

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT			
	ONX	BAX	CGZ	CGB
SPÉCULATEUR ¹ (position simple)	850 \$	550 \$	550 \$	2 000 \$
CONTREPARTISTE ¹ (position simple)	800 \$	500 \$	500 \$	1 900 \$
POSITIONS APPARIÉES	132 \$	145 \$	200 \$	200 \$

1. L'appellation « spéculateur » s'applique à tous les clients sauf les institutions agréées, les contreparties agréées, les entités réglementées et les contreparties véritables, tels que définis dans les Règles et Politiques de la Bourse.
2. Les exigences de marge du FNT sont exprimées en terme de pourcentage et doivent être appliquées en utilisant le prix de règlement du contrat à terme.

En ce qui concerne les taux flottants de marge sur produits indiciels, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX FLOTTANT DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
Panier de titres de l'indice S&P/TSX 60	4,75 %	5,00 %
Unités de participation indicielle du S&P/TSX 60	4,75 %	5,25 %

Ces nouvelles exigences de marge **entrent en vigueur lundi le 10 mai 2004.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Frank Barillaro, analyste principal, Surveillance des marchés, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 240, ou par courriel à l'adresse fbarillaro@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation